



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 02 mai 2022

L'an deux mil vingt deux, le deux mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Marilyne MORIN, Samuel CHARA, Laetitia GAUGUIN, Coralie CONCHAUDRON, Julie CODRON, Jean-François COURTY, Romain BROQUET.

ABSENTS :

- Gérard PERROT, Jean-Philippe CONCHAUDRON.

Date de la convocation : 27 avril 2022

Le nombre de conseillers présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2022 :

- **Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2022.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point supplémentaire, à l'ordre du jour : Pacte-Territoires 2022/2027 ; Les conseillers acceptent l'ajout du point supplémentaire

1. Registre des décisions
2. Remboursement des frais engagés pour le SIVOS en 2021
3. Cession de la chaudière fuel suite aux travaux de l'école
4. Cession de fuel contenu dans la chaudière suite aux travaux de l'école
5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : passage anticipé
6. Nomination d'un délégué au CNAS
7. Dissimulation des réseaux au centre bourg : convention financière du SDEY
8. Subvention de fonctionnement à l'association l'Ormoise
9. Subvention de fonctionnement à l'association Les Pandas.

1. Registre des décisions :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prise par délégation du Conseil.

Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
79	21/04/2022	Achat de petit matériel	BRICOMARCHE	33,20 €
80	21/04/2022	Elagage terrain rue de l'école	SERVICAT	300,00 €
81	21/04/2022	Logiciel transfert démat.	CERIG	360,00 €
82	21/04/2022	Achats Pâques	MAZAGRAN	263,36 €
Total des décisions émises				956,56 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 956,56 €.**

2. Remboursement des frais engagés pour le SIVOS en 2021 :

Mme le maire donne le détail des frais d'eau, d'électricité et de gaz qui ont été engagés par la commune pour le compte du SIVOS, pour l'école et la cantine en 2021, sachant que la cantine a été déplacée à la salle des fêtes jusqu'au 06 juillet 2021 et a repris sa place à la mairie en septembre. Le montant s'élève à 2915.55 €.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide l'état des frais dus par le SIVOS pour l'exercice 2021 pour un montant de 2 915.55 €**

3. Cession de la chaudière fuel suite aux travaux de l'école :

Madame le Maire fait part d'une proposition d'achat pour 500 € de la chaudière fuel qui a été démontée lors de la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école. Madame le maire propose au Conseil d'accepter cette offre de reprise pour un montant de 500 €.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette offre de reprise pour un montant de 500 €.**

4. Cession de fuel contenu dans la chaudière suite aux travaux de l'école :

Madame le Maire fait part d'une proposition d'achat des 1300 litres de fuel contenus dans la cuve de la chaufferie fuel suite aux travaux de rénovation énergétique de l'école. La dernière facture de fuel réglée par la commune en décembre 2020 mentionne un prix de 650 € la tonne, soit un montant de 845 € pour les 1300 litres. Madame le maire propose au Conseil d'accepter cette offre de reprise pour un montant de 845 €.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte cette offre de reprise pour un montant de 845 €.**

5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : passage anticipé :

La commune tient sa comptabilité sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, mais à partir du 01 janvier 2024, elle devra utiliser le référentiel M57. Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Les communes peuvent basculer par anticipation avant cette date butoir et après avis de Mr le trésorier, la commune peut anticiper ce passage à la M57 à compter du 01 janvier 2023. La commune tient sa comptabilité sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, mais à partir du 01 janvier 2024, elle devra utiliser le référentiel M57. Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Les communes peuvent basculer par anticipation avant cette date butoir

et après avis de Mr le trésorier, la commune peut anticiper ce passage à la M57 à compter du 01 janvier 2023. Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 simplifiée à compter du budget primitif 2023.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le passage de la commune à la nomenclature M57 simplifiée à compter du budget primitif 2023.**

6 Nomination d'un délégué au CNAS :

Lors de l'adhésion au CNAS suite à la délibération du conseil en date du 14/03/2022, la convention signée doit mentionner un délégué représentant la commune. Mme MORIN Marilyne propose sa candidature en tant que déléguée au CNAS. Madame le maire propose de nommer Mme MORIN Marilyne.

- **Au vu de la proposition de Madame le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nomination de Mme MORIN Marilyne comme déléguée au CNAS.**

7 Dissimulation des réseaux au centre bourg : convention financière du SDEY :

Par délibération en date du 19/02/2021, le conseil a accepté par 5 voix pour, 1 contre et 4 abstentions la convention financière pour l'étude de dissimulation des réseaux au centre bourg. En cas de non réalisation des travaux dans le délai de 3 ans, la commune s'est engagée à régler les frais d'études soit 3 563.28 €.

Le SDEY présente une convention financière en date du 14/03/2022 pour la réalisation des travaux de dissimulation pour un montant de 252 559.76 € dont 126 136.93 € restant à charge pour la commune.

Compte tenu du montant important restant à charge et non prévu au budget, Madame le Maire propose aux conseillers de reporter la décision de faire ou non ces travaux de dissimulation des réseaux, d'adresser un courrier au SDEY en ce sens, la convention d'études valable 3 ans soit jusqu'au 09/02/2024, nous permettant de repousser notre décision.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter la décision de dissimulation des réseaux et autorise Madame le maire à adresser un courrier au SDEY en ce sens.**

8 Subvention de fonctionnement à l'association l'Ormoise :

Le comité des fêtes des Ormes nouvellement crée et dénommé l'Ormoise sollicite une subvention d'un montant de 3000 € pour débiter ses activités.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte d'accorder une subvention d'un montant de 3000 € à l'association L'Ormoise.**

9 Subvention de fonctionnement à l'association Les Pandas :

L'association Les Pandas accueille en périscolaire les enfants du regroupement scolaire et également des enfants extérieurs pendant les vacances scolaires. Par courrier du 21/02/2022, l'association sollicite une subvention à hauteur de 200 € pour la réalisation d'une activité multisports. Mme le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Les Pandas.

- **Au vu de la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association Les Pandas.**

10 Pacte-Territoires 2022/2027 :

Le Département de l'Yonne en assemblée du 18/03/2022 a voté une enveloppe de 36 millions d'euros sur 6 ans afin de subventionner les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des collectivités et des concitoyens. Par courrier du 15/04/2022, le Président du Conseil Départemental de l'Yonne propose la signature d'un pacte, sous la forme d'un contrat, avec chaque collectivité permettant d'accéder aux nouveaux dispositifs départementaux de plan de soutien aux projets d'investissement sur les bâtiments et les équipements qui nous paraissent prioritaires en matière d'attractivité résidentielle, mise en valeur du patrimoine local, y compris les projets d'embellissement de l'espace public et les travaux de voirie.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les termes du contrat de territoire et autorise Madame le maire à signer le contrat de territoire et les avenants au contrat à intervenir.**

Informations diverses :

- ✚ La mairie a reçu 2 courriers d'un habitant, dénonçant les désagréments que leur voisin occasionne compte tenu du nombre important de chiens dans sa propriété. Madame le maire a fait rappel de la législation au propriétaire des chiens, à savoir : tout propriétaire de plus de 9 chiens doit déclarer son installation auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations et s'implanter à au moins 100 mètres de la première habitation.
- ✚ L'Avenir des Ormes reporte le Concours de pêche au 29 mai 2022.
- ✚ Les panneaux électoraux commandés, ont été reçus.
- ✚ Réunion du SIVOS : plusieurs problèmes ont été soulevés : frais cantine non réglés, dérogations scolaires ...
- ✚ Une fenêtre de l'école a été endommagée par un enfant : les frais de changement de la fenêtre sont pris en charge par l'assurance des parents.
- ✚ Travaux en cours :
 - La Fédération Eau Puisaye Forterre effectue des travaux de réglage de débit d'eau.
 - La cabine haute sera démontée, le nouveau transformateur ayant été posé.
 - L'entreprise SERVICAT a commencé l'entretien des banquettes et fossés de la commune; l'entretien le long des murs et grillages de clôtures qui est normalement à la charge des habitants devant leur propriété ne sera plus fait par SERVICAT afin d'éviter tout désagrément.
- ✚ Les travaux de sécurisation de voiries de la rue de L'école et rue du Couvent débiteront courant juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Aux ORMES, le 14 mars 2022

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD